

ARRETE DU MAIRE

Portant délégation de signature à Mme DANGER Manuella en qualité de Directrice du service financier

Le Maire de la Ville de PONT-AUDEMER,
VU la délibération n° 13-2022 portant élection du Maire ;
VU l'article 2122-19 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité
Considérant l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins
courants et de faible importance
Considérant la position occupée par Mme DANGER Manuella en tant que directrice du
service financier, responsable en cette qualité d'un service communal

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Manuella DANGER, Directrice du service financier,
sous l'autorité du Maire pour :

- La signature des bons de commande dans la limite d'un montant de 10 000 €,

Article 2 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le
Préfet de l'Eure

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le comptable public pour sa parfaite information
- Madame DANGER Manuella, titulaire de la présente délégation

PONT AUDEMER, le 21 février 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis Darmois

Accusé de réception en préfecture
027 30007333 20220221-114-AI
Date de réception : 24/02/2022
Date de réception préfecture : 24/02/2022